

Strasbourg, le 01 juillet 2020

Compte rendu CHSCT du 01 juillet 2020

Le 1er juillet 2020 un CHSCT s'est tenu en audio conférence.

Les points principaux à l'odre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbal des réunions du 25 novembre 2019 et du 25 mai 2020
- 2. Point Budgétaire : Budgets 2019 (exécution) et présentation budget 2020
- 3. Point sur les travaux de Reims et de Strasbourg
- 4. Point sur la mise en place du WIFI à la Disi Siège (nouveaux locaux)
- 5. Point sur le plan de reprise d activité (PRA)
- 6. Examen de la fiche de signalement
- 7. Examen du registre hygiène et de sécurité
- 8. Ouestions diverses

L'ouverture de la séance se fait par la lecture d'une liminaire de la CGT.

Le Disi prend note des revendications de la CGT, et indique qu'il a fait au mieux pour préserver la santé de tous les agents durant le PCA et le PRA et qu'il a suivi les directives de la centrale.

1) Approbation des procès-verbaux des CHS du 25 novembre 2019 et du 25 mai 2020 :

Le pv du 25 novembre 2019 n'a pas été signé par le secrétaire du CHSCT suite au boycott des organisations syndicales. Il ne figure pas dans les documents fournis. Le Disi s'excuse pour l'absence du pv mais confirme qu'il a rajouté la mention signalée par le secrétaire du CHSCT.

Le pv du 25 mai 2020 est approuvé par toutes les organisations syndicale.

2) Point Budgétaire:

La Disi n'a pas pu disposer de la fin des crédits pour 2019, le SG n'a pas donné la fin de la dotation soit : 3 846,12 € ce qui représente 12% de moins que prévu.

Mr PICARD explique que c'est le Secrétariat Général qui donne le budget pour tout le Grand EST.

La CFTC, ainsi que les autres OS, s'étonnent de voir ainsi une partie du budget du CHS disparaître.

Les OS demandent s'il est possible de savoir si tous les CHS ont eu ce problème et pourquoi les 94% habituels n'ont pas été affectés en début d'année.

Le Disi va transmettre la question à la direction.

Le montant du budget pour 2020 est de 47 705€

Le Disi annonce que s'il doit faire des dépenses qui n'ont pas été actées, les membres du CHSCT seront informés par mail.

Cette année il n' y a pas eu de GT CHSCT, DUREP et PAP (mis en sommeil du fait du confinement).

Un groupe de travail CHSCT se tiendra en septembre 2020.

3)Travaux dans les Esi de Reims et de Strasbourg:

Esi de Reims:

Travaux envisagés : Les travaux initialement envisagés visaient à agrandir le service supprimant un couloir de distribution entre les bureaux préexistant.

Toutefois, la recherche d'amiante préalable aux travaux a conduit à modifier le projet initial en raison de la détection d'amiante dans une des cloisons à supprimer.

Le projet a donc été modifié à la marge afin de ne pas avoir à intervenir sur la cloison concernée.

Les travaux terminés permettent aux agents de bénéficier de deux bureaux suffisamment spacieux pour accueillir l'ensemble des agents dans des conditions très satisfaisantes y compris actuellement avec les bureaux repositionnés afin de respecter les règles de distanciation physique.

Esi de Strasbourg:

Les effectifs actuels directement impactés sont au nombre 63 (30 % de l'effectif global actuel du site Neudorf) qui se répartissent ainsi : 15 agents pour l'ESA, 7 agents pour l'INTEX, 10 agents pour l'ADO, 6 agents pour l'EXPLOITATION GCOS, 11 agents pour le LOGICIEL et 14 agents pour le siège de la Disi. 31 personnes (exploitation Gcos, logiciel et le siège de la Disi) seront concernés par un changement de site : déménagement dans l'annexe pour le siège de la DISI (même emprise foncière, bâtiment distant d'une centaine de mètres) et transfert du site Picquart à celui de Neudorf, distant de maximum 4,5 km.

Les travaux à l'annexe doivent se terminer en fin de semaine. La Disi va déménager le 07 juillet 2020.

Les locaux de l'ancien logement du concierge sont également terminés.

Le service de l'ADO va s'installer temporairement dans ce nouvel open space.

Les travaux de la phase 2 débuteront le 15 juillet 2020. Les services directement concernés par cette opération sont l'ESA et l'INTEX.

Les services actuellement sur le site de Picquart seront les derniers à emménager dans leurs nouveaux locaux.

4) Point sur la mise en place du WIFI à la Disi Siège (nouveaux locaux) :

Dans le cadre des travaux réalisés en vue de l'installation de la DISI dans le bâtiment dit Annexe, une nouvelle salle de réunion est créée dans ces locaux. A l'instar de la salle Kléber du bâtiment Guerber, cette salle a vocation à accueillir des réunions internes à la DISI, voire des formations.

La mise en œuvre d'un dispositif reposant sur la technologie WIFI représente une solution tout à fait adaptée aux besoins. Sur la base de la série de dix portables déjà acquise, l'installation d'une borne WIFI permettra donc d'offrir un nouvel espace de formation complet, ergonomique, moderne, et mobilisable rapidement, sans pour autant flécher la salle pour la seule formation.

5) Point sur le plan de reprise d activité (PRA) :

La reprise d'activité est désormais complète

La reprise d'activité à la date du 17.06 s'élève à 80%.

Les 20% restant sont les malades non covid, les ASA agents fragiles et les congés. Plus d'ASA pour garde d'enfant(s).

Un nouveau protocole du déconfinement est axé sur la modification des règles de distanciation. La distance est réduite à 1 mètre, ce qui permet d'accueillir plus d'agents.

le nouveau protocole sera mis en ligne sur ULYSSE et sera annexé en PJ au PV du 1er juillet 2020.

Il est rappelé que les gestes barrières restent d'actualité.

Concernant le télétravail, le Disi indique que les agents qui font 5 jours par semaine sont invités à pratiquer à présent 3 jours de présentiel et 2 jours de télétravail.

Il reste en place pour les agents en santé fragile.

Question : pourquoi la DISI Grand Est restreint le nombre de jours de télétravail par semaine à 2, alors que les préconisations de la DG indiquent 3 jours ?

Réponse de la direction : l'activité étant revenue à son niveau normal, tous les travaux ne peuvent pas être réalisés en télétravail. C'est le chef de service qui évalue le nombre maximum de jours de télétravail autorisé.

Si pendant 3 mois, les services ont très bien fonctionné en télétravail, nous ne comprennons pas pourquoi d'un coup, ce mode devient problèmatique. La question reste posée dès lors qu'il s'agit de consignes nationales.

Les agents en télétravail pendant la période sanitaire pourront exprimer leur désir de continuer à en faire, mais cela nécessite une réflexion, la direction attend un nouvel arbitrage de la DG.

Une nouvelle campagne de télétravail va s'ouvrir en septembre 2020.

6) Examen de la fiche de signalement :

Suite au PCA, fiches de signalement de la CID du Bas-Rhin

Le Disi ne conteste pas la fiche de signalement et il a mis les moyens pour améliorer la situation. (rotation des agents, télétravail, agents répartis sur 2 bureaux).

7) Examen du registre hygiène et de sécurité :

Toutes les problèmatiques exposées par les agents ont été examinées par la direction, nous vous invitons à les consulter dans le registre hygiène et sécurité.

8) Questions diverses:

Les ventilateurs : l'utilisation est toujours à proscrire, mais en cas de forte chaleur que faire ?

La CFTC demande qu'il soit possible de favoriser le télétravail pour les agents qui sont dans de tels bureaux lors des conditions de fortes chaleurs. La direction va y réfléchir.

Cantine à l'Esi de Besançon : ouverture pour septembre pour le crous et la cci (salle de restauration à la DDFIP pour accueillir 10 personnes)

Suite à la réfection des douches, la CFTC demande de revoir les portes des douches qui sont devenues trop petites et ne remplissent plus leur fonction. En effet cela pose un problème d'hygiène puisque depuis les travaux la porte laisse passer l'eau et provoque des éclaboussures et inondations.

La direction voudrait d'abord attendre et laisser passer les gros travaux qui sont en cours.

La CFTC fait remarquer que c'est en été que les douches sont le plus utilisées et qu'il serait judicieux d'y remédier rapidement.

Problème de santé d'un agent qui ne souhaite pas revenir sur le poste qui lui a été attribué.Le Directeur d'ESI de Reims et le chef de service recevront les personnes pour les mutations internes.

Le Duerp sera évoqué en groupe de travail.

Ce CHS d'après crise sanitaire montre la volonté de la direction générale de reprendre l'activité à son niveau d'avant COVID. Quoi qu'il en soit, suite à une période de crise, il est capital de tirer les leçons des épreuves passées.

La CFTC vous souhaite à vous et à vos proches de passer de d'excellentes vacances d'été.

Nous restons bien sur à votre écoute pour tous vos problèmes. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

Contact : sandraperincftc@gmail.com

07.69.15.92.36